

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Octobre 2025**
■ INJEPS-2025/17

La reconnaissance institutionnelle des engagements des élèves du secondaire

SYNTHÈSE

SOUTIEN À LA RECHERCHE

■ Julie TESTI, chercheuse postdoctorante

Sous la responsabilité scientifique de Valérie BECQUET,
professeure des universités

Chaire Problèmes sociaux, politiques publiques et nouvelles
ressources éducatives (PROSON), laboratoire École, mutations,
apprentissage (EMA), CY Cergy Paris Université

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*

Ce rapport a pour point de départ la place croissante donnée aux engagements des jeunes dans les politiques éducatives et de jeunesse¹ et, plus spécifiquement, aux dispositifs ou outils développés en vue de permettre leur reconnaissance par une prise en compte formelle dans les cursus. Déjà formalisée dans l'enseignement supérieur depuis la loi Égalité et citoyenneté de 2017², la reconnaissance des engagements des élèves fait l'objet d'une attention croissante dans le secondaire. À partir d'une enquête exploratoire, ce rapport se propose d'observer, à l'échelle de l'enseignement secondaire et plus particulièrement des lycées, comment les dispositifs de reconnaissance des engagements s'inscrivent dans l'« impératif catégorique » de la participation et de l'engagement des jeunes au cœur de l'action publique³.

La question de la prise en compte des engagements dans les curriculums questionne une possible extension de la forme scolaire ordinaire aux activités extrascolaires des élèves⁴, ainsi que la portée normative des dispositifs déployés⁵. Cette recherche s'attache donc à analyser, à partir d'une recherche documentaire et d'entretiens semi-directifs, les formes prises par la reconnaissance des engagements dans les cursus du secondaire à partir de la classification suivante :

- les dispositifs de *valorisation* qui intègrent la formation initiale des élèves, sans pour autant compter dans l'obtention d'un diplôme ou de l'année (certification, mention sur le bulletin) ;
- les dispositifs de *validation* qui comptent directement dans l'obtention du diplôme ou de l'année (cours dédié à l'engagement, note)⁶ ;
- les dispositifs de *sélection* qui intègrent les expériences d'engagement dans les mécanismes d'orientations, principalement dans l'enseignement supérieur.

Éducation à la citoyenneté et reconnaissance institutionnelle des engagements des jeunes : une injonction européenne ?

À l'échelle européenne et des pays membres, la question des engagements des jeunes fait l'objet d'une attention croissante depuis le début des années 2000, en s'inscrivant plus largement dans le développement de politiques sectorielles de jeunesse et d'éducation autour de l'apprentissage d'une citoyenneté dite « active »⁷. Loin de se limiter à la promotion des engagements des jeunes, divers textes juridiques et politiques encouragent leur institutionnalisation dans les parcours de formation. En 1995, en préambule de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, la Commission européenne publie un « Livre blanc sur l'éducation et la formation », lequel introduit la construction de la citoyenneté dans ses objectifs⁸. Cette notion évolue progressivement vers la notion

¹ Becquet V., 2016, « L'engagement des jeunes au miroir de l'action publique », *Diversité*, n° 184, p. 44-50 ; Loncle P., 2003, *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan.

² Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

³ Bier B., 2010, « Un dispositif-passerelle » *Cahiers de l'action*, n° 28, p. 5-6 [\[en ligne\]](#).

⁴ Vincent, G., Lahire B., Thin D., 1994, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in Vincent G. (dir.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, PUL, p. 11-48 [\[en ligne\]](#).

⁵ Gallant N., Garneau S. (dir.), 2016, *Les jeunes et l'action politique : participation, contestation, résistance*, Québec, Presses de l'Université Laval.

⁶ Testi J., 2021, « La reconnaissance pédagogique des engagements bénévoles et militants : étude d'une politique universitaire qui fait long feu », Thèse de doctorat, Paris 10 [\[en ligne\]](#).

⁷ Ruiz Devesa D., 2022, « Implementation of citizenship education actions » (Ag-0060/2022), European Parliament [\[en ligne\]](#).

⁸ Faure M., Massacret M., 1997, « Le Livre blanc sur l'éducation et la formation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 16, p. 113-118.

de citoyenneté active qui inclut dans sa définition et ses indicateurs les pratiques d'engagement et de participation des élèves, notamment dans la vie des établissements⁹. En 2001, le livre blanc de la Commission européenne intitulé « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » inscrit le volontariat parmi les quatre priorités de coopération en matière de jeunesse. Cette pratique d'engagement est décrite comme permettant de développer la participation et de favoriser l'employabilité des jeunes¹⁰. De même, le Conseil de l'Union européenne se positionne en faveur d'une meilleure reconnaissance des compétences non formelles acquises par les jeunes¹¹. Il précisera cette question en 2012, dans une recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel, dont font partie les engagements bénévoles, afin de « renforcer l'employabilité¹² ».

Si l'on constate une prise en compte croissante de l'enseignement de la citoyenneté dans les programmes scolaires européens, les approches demeurent singulières selon les différents systèmes éducatifs¹³. Pour l'année 2016-2017, 39 des 42 systèmes d'enseignement renseignés dans l'enquête Eurydice proposent des dispositifs participatifs à l'école, à certaines classes d'âge au moins. La prise en compte du travail bénévole dans les cursus croît avec l'avancée en âge¹⁴. Pour autant, il ne s'agit pas nécessairement d'une reconnaissance des engagements, mais d'une intégration de la pratique bénévole dans le cursus, par exemple dans le cadre de projets de classe. Aussi, dans le même temps, certains États mettent en œuvre des dispositifs à même de permettre la reconnaissance formelle des engagements des élèves.

⁹ Damour T., 2012, « L'éducation à la citoyenneté en Europe » *Education & formations*, n° 82, p. 79-88 ; Hoskins B., Jesinghaus J., Mascherini M., Munda G., Nardo M., Saisana M. *et al.*, 2006, « Measuring Active Citizenship in Europe », CRELL Research Paper 4 EUR 22530 EN, Institute for the Protection and Security of the Citizen.

¹⁰ Commission européenne, 2001, « Livre blanc de la Commission européenne. Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », COM (2001) 681 final [\[en ligne\]](#)

¹¹ Conseil de l'UE, 2009, « Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) ».

¹² Conseil de l'UE, 2012, « Recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel » (2012/C 398/01).

¹³ Audigier F., 2007, « L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 44), p. 25-34 [\[en ligne\]](#).

¹⁴ Commission européenne, E. E. and C. E. A., 2017, *L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe. 2017*, Publications Office of the European Union [\[en ligne\]](#).

TABEAU 1. SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS EUROPÉENS DE RECONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DES ÉLÈVES MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT

Dispositifs hors cursus		
Europe	<i>Youthpass</i>	Certification des expériences des jeunes
Grande-Bretagne	<i>Millennium Volunteer</i>	Certifications des expériences bénévoles de jeunes.
Valorisation		
Pays-de-Galles	<i>Skills challenge certificate</i>	Certification intégrée au <i>Welsh baccalaureate</i> des projets et engagements des élèves.
Validation		
Pays-Bas	<i>Maatschappelijke Stages</i> (Stages sociaux)	Stage à vocation social intégré à la scolarité, d'une durée de 30 heures. Dispositif expérimenté de 2007 à 2015.
Hongrie	<i>Iskolai közösségi szolgálat</i> (Service communautaire scolaire)	Engagement à caractère obligatoire de 50 heures réparties sur les trois années de lycée.
Sélection		
Allemagne	Selon les établissements d'enseignement supérieur	Possibilité de prise en compte des engagements, notamment du service volontaire, dans les dossiers.
Danemark	Selon les établissements d'enseignement supérieur	Possibilité de prendre en compte le parcours des jeunes, dont les engagements, pour une partie des dossiers.
Lituanie	Cadrage national	La participation à un programme de volontariat augmente le score des élèves leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur.

De la citoyenneté scolaire à l'inculcation d'une culture de l'engagement : faire entrer l'engagement dans la classe

Concernant la France, les recommandations liées à la reconnaissance des engagements des élèves du secondaire sont multiples. Issu de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013¹⁵, le « Parcours citoyen » se déploie de l'élémentaire jusqu'au baccalauréat. Il intègre les différentes pratiques d'engagement des élèves, partant de la participation aux instances des établissements aux engagements à caractère citoyen, dans et hors école, au titre du développement d'une « culture de l'engagement »¹⁶. Ainsi, les élèves peuvent faire reconnaître leurs engagements de différentes manières dans leur cursus. De même, la circulaire issue de l'« Acte II de la vie lycéenne » encourage la valorisation des engagements des élèves élus¹⁷. En parallèle, la généralisation des écodélégué-e-s, dans l'enseignement agricole puis dans les filières relevant de

¹⁵ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

¹⁶ Circulaire de rentrée 2016, n° 2016-058 du 13-4-2016, MENESR – DGESCO.

¹⁷ Circulaire n° 2016-132 du 9-9-2016 Pour un acte II de la vie lycéenne.

l'éducation nationale (collège et lycée), intègre, elle aussi, l'idée d'une reconnaissance des élèves concernés. L'ouverture de classes dites engagées en 2023, permettant aux élèves de réaliser leur service national universel, contribue à intégrer les engagements dans le Parcours citoyen et plus généralement dans l'école¹⁸. Enfin, la mise en œuvre en 2018 de Parcoursup a également contribué à reconnaître les engagements des élèves dans les processus de sélection. En effet, la mention des expériences d'engagement est intégrée au dossier des élèves. Dans les faits, leur prise en compte se limite à quelques filières. L'engagement devient donc à la fois un élément du parcours de l'élève et un facteur de distinction dans le cadre de la sélection scolaire.

À ce titre, les engagements font progressivement leur entrée dans les programmes, devenant des activités permettant l'apprentissage de savoirs et de compétences, qu'il semble nécessaire d'identifier et d'évaluer. Pour autant, cette action publique apparaît comme dépendante des politiques d'établissements, voire des pratiques des enseignant·e·s.

Le développement de politiques de reconnaissance par les établissements et les académies se fait, dans certains cas, en partenariat avec des acteurs associatifs. Ces derniers sont invités à intervenir à différents moments de l'engagement des élèves : pour les former à l'engagement, pour leur fournir un terrain d'intervention et enfin pour permettre la reconnaissance des compétences acquises. Les temps de formation concernent à la fois la notion d'engagement, des thématiques spécifiques, ou encore la méthodologie de projet. Les associations proposent plusieurs terrains d'engagement correspondant aux attentes des équipes éducatives et des élèves. Il peut s'agir d'actions construites spécifiquement pour un public scolaire dans l'enceinte des établissements, ou d'activités bénévoles pensées pour des mineurs. Enfin, les associations proposent des outils de valorisation des compétences acquises à l'occasion de ces activités, lesquels peuvent être coconstruits avec les équipes éducatives ou élaborés en interne. De plus, la mise en œuvre de Parcoursup amène les associations à délivrer des attestations afin de permettre aux élèves de justifier de leurs engagements. L'enjeu de la reconnaissance des engagements dans le cadre des procédures de sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur conduit également certaines associations à déployer des formations d'accompagnement des lycéen·ne·s autour de la mise en récit de leurs expériences.

Enfin, si les dispositifs de reconnaissance des engagements se développent depuis une dizaine d'années dans l'enseignement secondaire, leur bilan semble mitigé. En effet, le développement de cette action publique est fortement corrélé aux politiques d'établissement, entraînant plusieurs effets. D'une part, les élèves sont dépendants des équipes éducatives pour voir leurs engagements reconnus. D'autre part, la reconnaissance des engagements se trouve fréquemment intégrée dans des politiques visant à améliorer le climat scolaire ou à augmenter la participation. Aussi, les dispositifs de reconnaissance tendent à favoriser des engagements « normés »¹⁹, entraînant par là même une délégitimation de certaines modalités d'action des jeunes.

¹⁸ Buttier J.-C., De Mestral A., 2021, « D'hier à aujourd'hui, former des citoyen·ne·s engagé·e·s en France et en Suisse romande : une injonction paradoxale ? » *Tréma*, n° 56, [\[en ligne\]](#).

¹⁹ Buttier, De Mestral, 2021, *op. cit.*

TABEAU 2. SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DES ÉLÈVES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS, MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT

Dispositifs hors cursus	
Attestations, lettres et certifications	Délivrés par les équipes éducatives en dehors du cursus ou par les acteurs associatifs.
Valorisation	
Mentions sur le bulletin	Possibilité ouverte dans le cadre du Parcours citoyen des élèves. Peut concerner les engagements scolaires, hors scolaire, ainsi que les projets de classe.
Certifications	Des certifications des engagements et/ou des compétences acquises à l'occasion d'un engagement sont élaborées par certains établissements ou instances. Ces certifications font le lien entre les compétences liées aux engagements et celles relevant des programmes scolaires. L'outil Folios permet, par exemple, de garder une trace des projets menés par les élèves, notamment pour faciliter leur orientation et leur insertion professionnelle.
Validation	
Diplôme national du brevet	Les élèves peuvent présenter l'un de leurs engagements lors de l'oral du brevet des collèges.
Unité facultative « Engagement citoyen »	Validation des engagements ouverte dans les filières relevant du ministère de l'agriculture.
Sélection	
Parcoursup	Les engagements des élèves peuvent être renseignés dans la partie « activités et centres d'intérêt » des dossiers de candidature. Les activités d'engagements peuvent être appréciées et valorisées par les établissements d'enseignement supérieur selon leurs modalités de sélection.

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES ENGAGEMENTS DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Depuis les années 2000, les politiques éducatives européennes et françaises placent l'engagement des jeunes au cœur de leurs priorités. Portée par des textes juridiques et des initiatives institutionnelles, la reconnaissance formelle des engagements — qu'ils soient bénévoles, citoyens ou associatifs — s'impose progressivement comme un impératif dans les cursus scolaires. Ce rapport explore comment cette dynamique, déjà ancrée dans l'enseignement supérieur depuis la loi Égalité et citoyenneté de 2017, s'étend désormais au secondaire, notamment dans les lycées.

À travers une enquête documentaire et des entretiens, cette recherche analyse les dispositifs de reconnaissance des engagements, classés en trois catégories : valorisation (mentions sur les bulletins, certifications), validation (intégration dans les notes ou diplômes), et sélection (prise en compte dans les procédures d'orientation, comme Parcoursup). Ces mécanismes interrogent l'extension de la « forme scolaire » aux activités extra scolaires, ainsi que leur portée normative : comment concilier la promotion d'une citoyenneté active avec les logiques de distinction et de sélection propres au système éducatif ?

L'étude révèle une injonction européenne à l'engagement, formalisée dès les années 1990 par la Commission européenne, qui lie participation des jeunes, employabilité et apprentissage tout au long de la vie. En France, cette dynamique se traduit par des dispositifs comme le Parcours citoyen (2013), les éco-délégués, ou les classes engagées (2023), qui visent à intégrer l'engagement dans les programmes scolaires. Pourtant, leur mise en œuvre reste inégale, dépendante des politiques locales et des initiatives des établissements. Les associations jouent par ailleurs un rôle clé dans ce processus : elles forment les élèves, leur offrent des terrains d'action, et coconstruisent des outils de valorisation des compétences acquises.

Le rapport met en lumière les ambivalences d'une politique publique qui, tout en promouvant l'autonomie et la participation des jeunes, renforce aussi les mécanismes de sélection et de contrôle au sein de l'école.

Avec le soutien de l'INJEP et du programme FIRST de CY Cergy Paris Université



ISSN : 2727-6465